

## GRÉSIVAUDAN

BERNIN

Multiples recours  
contre le projet de crèche

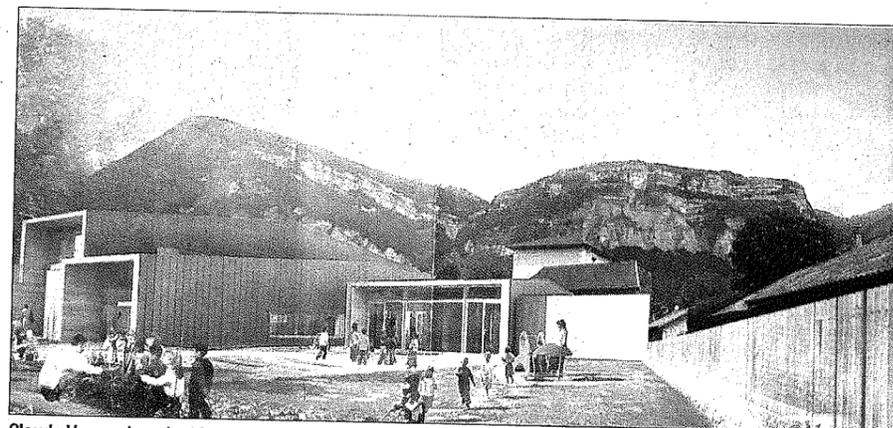
Le maire souhaitait aller vite sur ce dossier. La livraison de la crèche avait même été annoncée pour janvier 2012. Le premier coup de pelle n'a pas encore été donné que les recours s'empilent.

## Un adjoint mais aussi un conseiller sur le dossier

Et n'est-il pas surprenant que ce soit le deuxième adjoint, Gabriel Sabatier, qui ait envoyé le premier un recours gracieux au maire, Laurence Bellicard ? L'adjoint à l'urbanisme objecte que les matériaux utilisés et la pente du toit ne sont pas conformes à l'article 11 du Pos (Plan d'occupation des sols) dans ce secteur UB (zone à urbaniser).

Ces mêmes arguments sont mis en avant par Claude Vermeulen, dont la maison, chemin du Bas-Bernin, avoisine le futur équipement. « L'architecture du bâtiment est ultra-contemporaine dans un secteur du vieux Bernin où on a des maisons aux murs de pierres » souligne-t-il. Dans son recours gracieux daté du 21 septembre 2011, il cite d'autres éléments et insiste sur le fait qu'« aucun stationnement supplémentaire n'est prévu ». Le maire, Mme Bellicard, lui a répondu le 20 octobre 2011 : « Je n'entends pas faire droit à votre demande » tout en proposant une rencontre qui n'a jamais eu lieu. M. Vermeulen a alors pris un avocat pour déposer un recours, mais cette fois devant le tribunal administratif.

Depuis, le conseil municipal



Claude Vermeulen, dont la maison se situe à droite de la palissade, a déposé deux recours au tribunal administratif. Quant à l'adjoint M. Sabatier (à g.) et au conseiller, M. Legate, ils s'en tiennent au recours gracieux.

s'est exprimé à deux reprises (le 8 décembre 2011 puis le 27 janvier 2012) sur un dépôt de permis de construire modificatif. À cette occasion, M. Sabatier lançait un pavé dans le dossier en affirmant que la commission urbanisme n'avait pas été consultée et que le dossier n'a pas été soumis à son instruction !

## Un habitant porte le projet devant le tribunal administratif

Faut-il voir un manque de transparence dans les décisions prises par le maire ? C'est ce qu'affirme en tout cas le conseiller Olivier Legate. Cet ancien membre de la majorité vient d'adresser à Laurence Bellicard deux recours gracieux (datés du 5 avril) qu'il a aussi transmis à la préfecture de l'Isère. « J'ai appris que les marchés pour la crèche avaient été signés » le 31 jan-



vier 2012, explique-t-il. Le maire, pourvue d'une délégation, peut se passer de présenter une délibération sur ces contrats. Néanmoins, « ce qui est obligatoire, c'est qu'elle en rende compte au conseil et à la population. » Pour défaut de publicité, il a ainsi demandé la résiliation de ces marchés ainsi que le retrait du permis de construire modificatif. Cependant, il n'est pas exclu que le maire s'exprime sur ces points

lors du conseil municipal du vendredi 20 avril...

Quant à M. Vermeulen, il s'apprête à transmettre un nouveau recours au tribunal administratif pour excès de pouvoir et donc une demande d'annulation du permis de construire modificatif. L'administré pointe du doigt « le terrain d'assiette qui passe de 1 646,39 à 10 082 m<sup>2</sup>. Comme cela, le parking de la salle polyvalente, celui de la place des

## REPÈRES

## LE PROJET

■ Le multi-accueil (entre le chemin du Proula et celui du Bas-Bernin) disposera de 42 places (36 actuellement). L'équipement est prévu en structure légère (bois) sur des éléments en béton armés (parties enterrées). Les façades seront traitées en bardage bois verticaux sauf la façade côté chemin de la Proula en zinc. Les toitures seront couvertes de zinc ou végétalisées. La construction répondra aux normes HQE (Haute qualité environnementale). Enveloppe : 1 139 660 € HT.

## LES DATES

■ 10 juin 2011 : demande de permis de construire déposée par la commune.  
28 juillet 2011 : permis accordé.  
8 décembre 2011 : délibération autorisant le maire à déposer un permis de construire modificatif.  
9 février 2012 : permis de construire modificatif arrêté.

Droits-de l'Homme et de l'ancienne Poste sont compris dans le périmètre. » Et sur le papier, la mairie peut comptabiliser 57 places sans en créer une. Le projet de crèche laisse apparaître une faille qui, face à la lenteur administrative (la décision du tribunal administratif prend entre 12 à 18 mois) pourrait se refermer. Mais ce dossier laissera des traces au sein du conseil municipal.

Estelle ZANARDI

## Laurence Bellicard, maire : « les travaux vont démarrer »

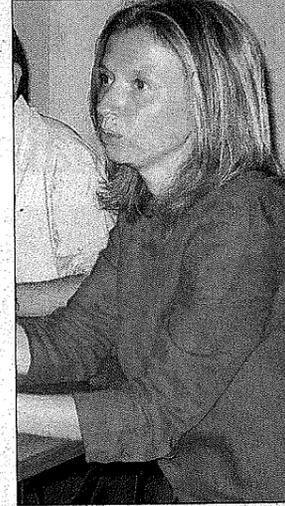
La position du maire de Bernin sur le projet de crèche est très claire. Les travaux vont démarrer « dans les semaines qui viennent » confirmait Laurence Bellicard, jointe par téléphone durant les vacances de Pâques. En conséquence, aucune modification n'est envisagée malgré les différents recours attachés au dossier.

Sur la forme, « chacun est libre d'attaquer » dit-elle. Sur le fond, trois personnes contestent la conformité avec l'article 11 du Pos (Plan d'occupation des sols). « Cet article laisse une part assez forte à l'interprétation. Certaines personnes estiment que leur manière de voir les choses est la bonne ». Elle varie selon qu'il s'agisse « de M. Vermeulen qui est un riverain ou M. Legate qui

est un opposant. » Mais l'adjoint M. Sabatier l'avait également mis en avant. « Nous avons revu les architectes en présence de M. Sabatier et de là, on a fait le permis modificatif » rappelle le maire. « La crèche répond à des attentes importantes. Les enfants sont actuellement dans deux bâtiments différents dont des préfabriqués. Ce n'est satisfaisant ni pour eux ni pour le personnel » insiste-t-elle.

Quant aux recours devant le tribunal administratif, « nous ne sommes pas la seule commune dans ce cas » relativise le maire. Le projet se poursuivra parce que « la demande est là et que l'équipe a envie d'œuvrer pour l'intérêt général. »

E.Z.



Pour le maire, il ne serait pas raisonnable de suspendre le projet de crèche.

## 25 ans de jumelage avec Kieselbronn

Le jumelage Bernin-Kieselbronn a été créé en 1987 grâce à la volonté de l'équipe municipale en place et d'un noyau de Berninois dont la plupart sont toujours adhérents.

La principale actualité concerne le voyage à Kieselbronn et les festivités liées aux 25 ans du jumelage. Gisou Lemièrre, la présidente est enthousiaste : « J'espère pouvoir remplir deux cars à cette occasion pour aller fêter cela à Kieselbronn. Départ le jeudi 17 mai retour le 20 mai, le programme choisi par nos amis de Kieselbronn, risque d'être exceptionnel. Ne tardez pas pour vous inscrire ! »

La réunion préparatoire au

voyage aura lieu le lundi 23 avril à 20 heures au Cube de Bernin. Vous pouvez vous inscrire soit par mail : gisou.lemiere@wanadoo.fr, soit par téléphone au 04 76 13 07 13.

Par ailleurs, le comité de jumelage organise cette année encore un troc plantes en collaboration avec "Troc vert" de Saint-Nazaire-les-Eymes. Il aura lieu le samedi 28 avril au Clos Michel de 14 à 17 heures, (à côté de l'école) ; en cas de pluie, repli à la Maison Michel. Les participants doivent venir avec les plantes qu'ils souhaitent échanger (mise en pot et étiquetage seront les bienvenus).

Gâteaux et boissons seront proposés à la vente. □

let.

5

(it)  
s  
u  
u  
m  
e

Le milieu de terrain lyonnais  
pourrait faire partie du groupe  
s'est inclinée que 8 fois en 15  
est le d  
FAV  
hors